



LETTRE D'INFORMATION 5 Août 2016

DANS CE NUMÉRO :

- **Perspectives : Mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 : quel est le rôle du FPD ?**
- **Actualités du FPD : 4^e réunion mondiale du FPD**
- **Zoom du FPD (1) : Étude du FPD sur les Pays-Bas achevée**
- **Zoom du FPD (2) : Réflexion sur le positionnement du secteur privé dans le Forum politique pour le développement**
- **Actualités de l'UE : Consultations publiques sur le consensus européen pour le développement**
- **Nouvelles des membres**
- **Prochains événements**

Perspectives :

Mise en œuvre au niveau national de l'Agenda 2030 : quel rôle pour le FPD ?

L'opinion des membres du FPD



Michel Laloge, chef de secteur Unité Société civile et Autorités locales, Direction générale Coopération internationale et développement de la Commission européenne

La dimension multipartites de notre forum, son expérience, son expertise et l'engagement de ses membres en font une plate-forme unique et bien placée sur la scène internationale pour faciliter les discussions ouvertes sur les questions relatives au développement, en général, et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier. Au cours des derniers mois, le FPD a participé activement au débat sur la mise en œuvre de cet agenda, non seulement à travers ses réunions mondiales et régionales, mais également à travers ses études nationales visant à évaluer la manière dont les divers pays se préparent à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD). Ces études permettront de mettre en évidence les bonnes pratiques et les faiblesses aux niveaux local et régional que le FPD s'efforcera de faire largement connaître dans le cadre d'un effort collectif visant à contribuer à la réalisation des ODD dans le monde entier. La nature du FPD garantit incontestablement un espace de dialogue ouvert pour les organisations de la société civile et les autorités locales en mesure de produire des déclarations et des recommandations sur la mise en œuvre des ODD. Selon moi, l'une des principales valeurs ajoutées du forum tient au fait qu'il représente une voix collective bien placée pour véhiculer des messages forts sur des enjeux mondiaux ou faciliter les débats sur le développement durable. Il appartient au FPD et à ses membres de relever le défi !



Izabella Toth, Responsable senior de la stratégie corporate, CORDAID-CONCORD

L'Agenda 2030 établit les bases de la coopération internationale future. Son principe d'universalité met clairement en évidence l'interconnectivité du monde dans lequel nous vivons : nous ne pouvons pas atteindre les objectifs de développement durable sans accorder une attention appropriée à la réalisation de progrès significatifs dans tous les domaines couverts par l'agenda, et ce partout dans le monde. Et les acteurs ne peuvent y parvenir en agissant individuellement. C'est à ce niveau que les partenariats multipartites, tels que le Forum Politique pour le Développement, entrent en jeu. La force du FPD réside – entre autres – dans l'action collective de la société civile et des autorités et institutions locales, qui s'efforcent conjointement de parvenir à une meilleure compréhension de la position de chaque partie, du monde qui nous entoure, de notre rôle et de la valeur ajoutée de la collaboration. La mise en œuvre de l'Agenda 2030, qui aura lieu à l'échelle nationale, doit être réalisée conformément au principe de l'inclusivité de multiples parties prenantes, notamment de la société civile et des autorités locales. Le FPD peut apporter sa pierre à l'édifice en aidant ses membres à se préparer rapidement pour pouvoir participer aux processus nationaux de cette mise en œuvre. Ces derniers doivent être prêts à apporter leur contribution sous la forme d'une mise en œuvre commune avec le gouvernement national, mais également en organisant conjointement avec les parties prenantes nationales le dialogue et les consultations avec les acteurs assujettis à des obligations, ainsi que les mesures de suivi et de responsabilisation. En tant que partenaire et acteur majeur du FPD et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, la Commission européenne peut apporter un appui solide aux acteurs locaux pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la dynamique nationale, tout cela dans le but de garantir une mise en œuvre véritablement inclusive et responsable des objectifs nationaux de développement durable.



Edgardo Bilsky, directeur de recherche, secrétariat mondial CGLU.

Le FPD pourrait contribuer à initier une approche multipartites et à « localiser » la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Grâce à son expérience, le forum peut intervenir de différentes manières : 1) en alimentant le dialogue entre les OSC et les autorités locales aux niveaux mondial, régional et national pour plaider conjointement en faveur d'une forte participation de toutes les parties prenantes aux stratégies régionales et nationales de mise en œuvre de l'Agenda 2030 ; 2) en influençant les politiques de l'UE pour garantir une approche multipartites et soutenir la « localisation des ODD » en Europe et dans les pays partenaires ; et 3) en améliorant la capacité de ses membres à participer aux processus de suivi et de notification à différents niveaux. Pour les autorités locales, l'approche multipartites et la « localisation » des objectifs et des cibles de l'Agenda 2030 sont deux dimensions jouant un rôle essentiel dans l'appropriation effective aux niveaux national et local. Le dialogue national et les plates-formes multipartites peuvent contribuer à l'intégration des ODD dans les stratégies nationales de développement, garantir des politiques intersectorielles communes, optimiser la contribution et le rôle des différents niveaux de gouvernance et des parties prenantes, et contribuer à l'identification et à l'inclusion des plus vulnérables. Sur la base de ces précédents engagements auprès des OSC et des AL, l'Union européenne devrait soutenir et suivre le renforcement des capacités de ces parties prenantes et promouvoir la mise en place d'un cadre institutionnel favorable. Le FPD peut contribuer à la promotion et au suivi de ce processus.



Cornelius Hacking, Groupe de réflexion du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Le FPD offre une occasion unique de promouvoir à la fois le rôle et l'importance de la société civile dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le partage des connaissances et les échanges d'expériences contribueront plus que jamais à l'efficacité des interventions des OSC, non seulement au niveau de la mise en œuvre des projets, mais également de la collaboration visant à préserver l'environnement dans lequel elles opèrent. Ainsi, il serait utile de renforcer la participation d'autres États membres au FPD et d'avoir, par exemple, des discussions sur la programmation commune de notre aide bilatérale ainsi que sur la manière dont nous pouvons créer et protéger conjointement cet environnement dont les OSC ont tant besoin pour leurs actions, que ce soit dans le domaine du développement ou des droits de l'homme. Pour ce faire, l'organisation du FPD pourrait nécessiter de légères modifications : il s'agirait de se concentrer moins sur les débats d'experts à grande échelle (en reconnaissant toutefois leur importance politique) et davantage sur le travail conjoint. Cela s'avère d'autant plus pertinent si l'on considère l'importance accordée aux partenariats multipartites dans les ODD. Le FPD semble être particulièrement bien placé pour travailler à la réalisation de ces partenariats.

Actualités du FPD : 4^e réunion mondiale du FPD

La 4^e réunion mondiale du FPD a eu lieu à Bruxelles du 14 au 16 mars 2016. Cet événement a permis à quelques 160 représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'associations d'autorités locales (AL), du secteur privé et d'institutions régionales, ainsi qu'à des représentants de la Commission européenne et des États membres de l'UE, de se réunir et de débattre sur des enjeux d'importance mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement récemment adopté. Un certain nombre de sujets importants ont été abordés, tels que : la révision de l'Accord de partenariat de Cotonou (APC) ; les rencontres internationales à venir, à savoir la conférence des Nations Unies Habitat III et la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) ; l'environnement porteur pour l'Agenda 2030 et la révision de la politique de développement de l'UE. Durant cette rencontre, les participants ont également eu l'occasion d'échanger des réflexions sur l'évaluation du FPD, en cours de réalisation. La 4^e réunion mondiale du FPD a été clôturée par des remarques sur les progrès observés au sein du FPD depuis sa création, ainsi que sur ses perspectives d'évolution. Le FPD a clairement joué un rôle important dans l'amélioration des interactions entre les différents acteurs du Forum et devrait accroître son engagement en faveur du renforcement du dialogue politique. D'autres réunions seront organisées cette année (une réunion multipartites en Amérique latine et une réunion régionale en Afrique) pour permettre aux membres du FPD de se rencontrer et d'échanger. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [compte-rendu de la réunion](#)¹ et visionner les [vidéos correspondantes](#)².



¹ <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/4th-global-pfd-meeting-report>

² <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/minisite/media/videos/global-pfd-meeting-2016>

Messages clés de la réunion

<p>1. 2015 a été une année exceptionnelle en termes de gouvernance mondiale, marquée par la signature d'accords sans précédent (Agenda 2030, financement du développement, COP21). La priorité commune des membres du FPD est de garantir que les engagements pris sont traduits en actions à l'échelle nationale.</p> <p>2. La mise en œuvre des ODD sera un processus progressif qui nécessitera de coordonner les politiques interdépendantes, de mettre rapidement en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et de relever les défis auxquels le monde est actuellement confronté, en ce qui concerne principalement (mais pas exclusivement) la migration et la sécurité des personnes.</p> <p>3. La mise en œuvre des ODD exige la participation active des acteurs, un financement adéquat et des capacités suffisamment développées à l'échelle locale.</p> <p>4. Le nouvel Accord de partenariat de Cotonou doit se concentrer essentiellement sur le contenu en tenant compte des questions d'actualité, des tendances et des enjeux qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, tels que la migration, le changement climatique et les ODD. Il doit en outre garantir l'élargissement du dialogue politique avec l'ensemble des parties prenantes (AL, OSC, secteur privé, etc.), qui ont un rôle essentiel à jouer dans le processus.</p> <p>5. S'il reste de nombreuses questions en suspens sur la configuration future du partenariat UE-ACP, l'une des interrogations majeures est de savoir s'il est essentiel que ce partenariat repose sur un accord opposable.</p>	<p>6. Le lien et l'équilibre entre le commerce et le développement demeurent des éléments controversés dans les différents processus qui ont été abordés lors de la réunion mondiale du FPD (accord de Cotonou, conférence Habitat III, RHN2 et révision de la politique de développement de l'UE).</p> <p>7. La qualité des systèmes d'information et de suivi s'avère essentielle pour garantir l'accès à des informations appropriées et réaliser des progrès ; par conséquent, le renforcement des capacités en vue d'intégrer des méthodes de collecte de données et de suivi adéquates dans le travail de tous les acteurs est fondamental.</p> <p>8. Au-delà de la structure de gouvernance et de la participation des différentes parties prenantes au dialogue, il est impératif de trouver des sources de financement qui, compte tenu de l'ampleur des défis à relever, garantiront la mise en œuvre des engagements pris lors de la conférence Habitat III et des ODD. La communauté du développement doit nécessairement mobiliser au préalable les ressources financières nécessaires.</p> <p>9. Les objectifs mondiaux exigent la mise en place de mécanismes de coordination améliorés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la coopération internationale. Ces mécanismes doivent tenir compte du rôle et de la contribution des différentes parties prenantes (gouvernements, secteur privé, OSC, AL, syndicats, etc.) et de l'utilisation d'instruments (programmations communes, recours aux systèmes nationaux, etc.) plus adaptés aux conditions de mise en œuvre du nouvel agenda mondial.</p> <p>10. Les approches impliquant de multiples acteurs s'avèrent utiles pour définir des perspectives communes et progresser ensemble en établissant un consensus autour d'objectifs de développement collectifs. Les bons exemples en la matière devraient être reproduits au sein du FPD et au-delà.</p>
---	--

Zoom du FPD (1) : Étude du FPD sur les Pays-Bas achevée

Fin 2015, le FPD a commencé à mener des études comparatives sur le rôle des stratégies nationales dans la promotion des partenariats multipartites pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). La première étude est désormais achevée et peut être consultée en cliquant [ici](#)³. L'étude sur les Pays-Bas apporte un éclairage unique dans la mesure où ce pays est à la fois un bailleur de fonds au sein de la communauté du développement international et un acteur de la mise en œuvre des ODD conformément à l'Agenda 2030. Elle fait état d'une solide coopération locale entre les OSC et les AL et d'une société civile dynamique et active. Le rapport analyse par ailleurs les changements récents opérés dans les politiques du pays et leurs effets sur le financement, ainsi que des exemples de solides partenariats multipartites qui pourraient être poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre des ODD. Bien que la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD soit toujours en cours de finalisation, le rapport donne un aperçu de ses contours et présente le point de vue de toutes les parties prenantes. Des recommandations spécifiques ont en outre été formulées :

- Jouer plus explicitement un rôle de coordination dans la mise en œuvre des ODD et continuer à faciliter et à soutenir les accords de collaboration entre différentes parties prenantes afin de favoriser le dialogue et les échanges sur la mise en œuvre inclusive de l'Agenda 2030.
- Élargir le leadership politique par rapport à cet agenda afin d'impliquer dans les décisions d'autres ministres, en dehors de la ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.
- Se servir des points focaux mis en place dans les différents ministères pour informer et impliquer des acteurs extérieurs au secteur du développement.
- S'appuyer sur l'agenda des ODD pour garantir la cohérence des politiques en faveur du développement (durable). Le pays a déjà une grande expérience en la matière, ce qui en fait un acteur crédible.
- Combiner les systèmes de surveillance des instituts de recherche gouvernementaux néerlandais (PBL, CBS, CPB et SCP) pour créer un système de suivi complet pour les ODD.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le [résumé analytique](#)⁴ et le [rapport complet](#)⁵.

³ <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/blog/pfd-research-netherlands-country-study-completed>

⁴ <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/pfd-research-national-strategies-supporting-implementation-agenda-2030-netherlands-executive>

⁵ <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/pfd-research-national-strategies-supporting-implementation-agenda-2030-netherlands-report>

Zoom du FPD (2) : Réflexion sur le positionnement du secteur privé dans le Forum politique pour le développement,

menée par Amath Ba, Conseil National du Patronat (CNP) Sénégal ; Catalina Peraffán Londoño, Asociación Nacional de Empresarios de Colombia (ANDI-OIE) ; A. Wahab Bakar, Fédération malaisienne des employeurs (FME-OIE) ; Rodion Kolyshko, Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU)

La réunion mondiale 2016 du Forum politique pour le développement a eu lieu les 14 et 16 mars 2016 à Bruxelles. Cet événement a marqué un tournant dans l'évolution de cet espace d'échange entre l'Union européenne et ses partenaires (représentants de la société civile, autorités locales et secteur privé), la perception du secteur privé au sein du FPD ayant fait l'objet de nombreuses discussions en ce qui concerne :



- le rôle positif dans la création d'emplois et de richesse,
- la responsabilité en matière de dégradation de l'environnement et de prolifération de la corruption,
- l'impact sur le développement des villes et l'organisation des communautés nationales,
- la contribution à la définition et à la conduite des politiques publiques, et
- la promotion des droits de l'homme et du développement du capital humain.

Le secteur privé a été interrogé sur ces points en tant qu'acteur majeur de la responsabilité sociale, mais, de façon générale, des questions lui ont également été posées comme s'il était un secteur unifié et indivisible. Pourtant, qu'il s'agisse de création d'emplois et de richesse, de contribution à la société en termes de bonne gouvernance et de protection de l'environnement ou encore de contribution au financement du développement, le secteur privé doit être perçu comme un acteur aux multiples facettes et inclusif incluant: artisans, PME, grandes entreprises publiques ou privées et sociétés multinationales, chacun de ces acteurs ayant différents moyens, objectifs et intérêts stratégiques.

Par conséquent, les discours ayant fait référence au secteur privé dans son ensemble ont souvent été perçus comme s'ils étaient adressés principalement aux multinationales. Or, il existe aujourd'hui un réel consensus sur le fait que le développement local passera par la promotion et l'organisation de l'artisanat, ainsi que par le renforcement du tissu économique des PME et de leur compétitivité.

Actualités de l'UE : Consultations publiques sur le consensus européen pour le développement et le programme global de l'UE

La consultation publique sur le consensus européen pour le développement est en cours. C'est l'occasion pour vous de faire connaître votre opinion ! L'UE et les États membres sont déterminés à mettre en œuvre l'Agenda 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures. Dans ce contexte, une nouvelle politique européenne du développement devrait tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales pour garantir que la coopération au développement et les autres actions extérieures restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030. L'UE est déterminée à contribuer pleinement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et à continuer à jouer son rôle de chef de file en ce qui concerne les questions de développement aux niveaux mondial et national. Pour y parvenir plus facilement, les changements fondamentaux apportés au cadre mondial du développement durable doivent être reflétés dans la politique de développement de l'UE dont les grandes orientations sont définies dans le consensus européen pour le développement de 2005 et le programme pour le changement de 2011. Le consensus revu devrait mettre en évidence les liens avec d'autres domaines de l'action extérieure de l'EU (notamment la politique étrangère et de sécurité, les droits de l'homme, le commerce, la coopération en matière de recherche et d'innovation, les interventions en cas de crise et l'aide humanitaire) et les aspects externes des politiques pertinentes de l'UE, telles que la politique de l'environnement, améliorant la cohérence entre elles.

Vous pouvez contribuer à la révision du consensus européen pour le développement en cliquant sur le lien ci-dessous (actif jusqu'au 21 août) : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/ConsultationEuropeanConsensusDevelopment?surveylanguage=FR>



PROCHAINS ÉVÉNEMENTS :

Réunion régionale africaine du FPD, 3-4 octobre 2016, Sénégal

Habitat III, 17-20 octobre 2016, Équateur

2^e réunion de haut niveau du PMCED : 28 novembre-1^{er} décembre 2016, Kenya

5^e réunion mondiale du FPD : 22-23 mars 2017, Bruxelles

Nouvelles des membres

-  Découvrez la récente initiative de la CROIX-ROUGE sur les migrants : « Les droits des migrants en action ». De plus amples informations sont disponibles sur **la page internet consacrée au projet⁶** hébergée par le site du Bureau de l'UE de la Croix-Rouge. Par le **Bureau de l'UE de la CROIX-ROUGE⁷**, mai 2016.
-  Consultez l'étude sur l'association des autorités locales et régionales dans les pays partenaires de l'UE : **Dialogue et renforcement des capacités des autorités locales et régionales des pays partenaires de l'UE dans les domaines du développement et de la gouvernance locale⁸**. Par **Platforma⁹**, 2015.
-  Cliquez [ici¹⁰](#) pour en savoir plus les auditions informelles des autorités locales dans le cadre du processus Habitat III. Suivez les actions du groupe de réflexion mondial des autorités locales et régionales sur le site www.gtf2016.org. Pour inclure un point de vue local dans le Nouvel Agenda Urbain et participer à la campagne sur Twitter, veuillez utiliser les hashtags **#Listen2Cities** et **#Habitat3**. Par **CGLU¹¹** et **Platforma⁹**, mai 2016.
-  Consultez la **nouvelle résolution¹²** sur la coopération au développement adoptée par le dernier **Congrès de la Confédération syndicale des Amériques (CSA)¹³**, à São Paulo. Par **CSA¹⁴**, avril 2016.
-  Consultez le **rapport¹⁵** sur le Forum inaugural de l'ECOSOC sur le financement du développement et l'**article d'opinion¹⁶** de Matt Simonds (CSI/TUAC) : « Après une année d'engagements et d'élaboration de programmes, l'heure est à la mise en œuvre en 2016 ». Par **CSI¹⁷**, avril 2016.

-
- [6](http://www.redcross.eu/en/What-we-do/International-Development/Migration-and-Development/Rights-of-Migrants-in-Action/) <http://www.redcross.eu/en/What-we-do/International-Development/Migration-and-Development/Rights-of-Migrants-in-Action/>
 - [7](http://www.redcross.eu/en/Home>Welcome/) <http://www.redcross.eu/en/Home>Welcome/>
 - [8](http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/dialogue-and-capacity-building-local-and-regional-authorities-eu-partner-countries-fields-d) <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/dialogue-and-capacity-building-local-and-regional-authorities-eu-partner-countries-fields-d>
 - [9](http://www.platforma-dev.eu) <http://www.platforma-dev.eu>
 - [10](http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/blog/local-governments-call-un-listen-cities-habitat-iii-local-authority-hearings) <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/blog/local-governments-call-un-listen-cities-habitat-iii-local-authority-hearings>
 - [11](https://www.uclg.org) <https://www.uclg.org>
 - [12](http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/new-resolution-development-cooperation-adopted-last-congress-trade-union-confederation-amer) <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/document/new-resolution-development-cooperation-adopted-last-congress-trade-union-confederation-amer>
 - [13](http://www.csa-csi.org/HomelIIICongreso.asp) <http://www.csa-csi.org/HomelIIICongreso.asp>
 - [14](http://www.csa-csi.org) <http://www.csa-csi.org>
 - [15](http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-au-forum-inaugural?lang=fr) <http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-au-forum-inaugural?lang=fr>
 - [16](http://www.ituc-csi.org/Matt-Simonds-rapport-FdD?lang=fr) <http://www.ituc-csi.org/Matt-Simonds-rapport-FdD?lang=fr>
 - [17](http://www.ituc-csi.org/?lang=fr) <http://www.ituc-csi.org/?lang=fr>

Où obtenir plus d'informations



Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Commission européenne, DG DEVCO Unité B2 - SOCIÉTÉ CIVILE ET AUTORITÉS LOCALES

E-mail: europeaid-b2@ec.europa.eu

or visit: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/policy-forum-development/dashboard>